



Manziat Infos

Journal Municipal – Juillet 2023 – N° 57
www.manziat.fr

FETE PATRONALE

Depuis plus de 20 ans a lieu le dernier week-end de juillet la fête de Manziat.

Longtemps organisée par l'association LES GAZ A FOND (moto club), cette manifestation a été reprise cette année par l'association du FCM (Football Club de Manziat). L'édition 2023 sera donc sous le signe du renouveau avec tout d'abord un nouvel emplacement puisque les festivités auront lieu en extérieur derrière la salle des fêtes. L'idée étant d'avoir une solution de repli en intérieur si la météo s'avérait capricieuse **le samedi 29 juillet**. De ce fait, le feu d'artifice offert par la commune sera tiré depuis un champ à côté du gymnase. Le FCM a également des nouveautés à vous proposer lors de cette soirée mais elles seront à découvrir le jour J. Surprise !

En parallèle de cette soirée festive, une petite fête foraine sera installée pour le plaisir des enfants. Elle ouvrira à partir du samedi après-midi pour l'ensemble du week-end.

Et pour prolonger la fête patronale, le Tennis Club de Manziat organisera un concours de pétanque le dimanche 30 juillet.

Les 2 associations vous attendent nombreux pour ce week-end que l'on espère convivial et ensoleillé !

SOMMAIRE

Fête patronale	01
Infos mairie	02
Urbanisme / CCAS	03
Assainissement	04
Voirie	05
Zoom sur les pros	06
Zoom sur nos associations	08
CR CM du 28 mars 2023	11
CR CM du 25 avril 2023	13
CR CM du 30 mai 2023	14
Infos mairie	16



© L'Orne Hebdo

INFOS MAIRIE

LE PROGRES

LE PROGRÈS

Le journal LE PROGRES recherche un correspondant local à Manziat. Il s'agit d'une activité de complément, non salariée mais rémunérée. Elle nécessite de la disponibilité, beaucoup de curiosité et une grande ouverture d'esprit sur tous les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés ou des retraités.

Vous avez le sens de l'écriture et de l'image, vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à internet, alors n'hésitez pas à adresser un courrier de motivation par mail à : lprbourg@leprogres.fr

FLEURS

Bravo à M. Orbillot qui a obtenu la 3^{ème} place dans la catégorie « Maisons fleuries avec jardin paysager » lors de la remise des prix du fleurissement, organisé par le comité départemental du fleurissement le 3 juin à Neuville-les-Dames. Retraité, passionné de fleurs, il fait également partie des bénévoles du comité de fleurissement de Manziat.



COMMISSION URBANISME

LE DROIT DE L'URBANISME

Le droit de l'urbanisme est une branche du droit public regroupant l'ensemble des règles juridiques qui permettent d'assurer la conformité de l'aménagement du territoire. Ce droit organise l'occupation des sols en s'appuyant sur les règles fondamentales du code de l'urbanisme.

Si le code de l'urbanisme est identique partout en France, le droit de l'urbanisme est un droit décentralisé qui se définit au niveau communal ou intercommunal (prochainement avec le PLUi). C'est ainsi que toutes les opérations de construction et d'aménagement extérieur sont à déclarer en mairie : elles sont encadrées par le droit de l'urbanisme et le droit d'occupation des sols afin de mieux les sécuriser.

Une partie minoritaire des dossiers d'urbanisme de la commune est depuis de nombreuses années en infraction et le temps passant, ils s'accumulent. Tous ces dossiers non clos sont chronophages pour le personnel administratif de la mairie ainsi que pour la commission urbanisme gérée par des élus. Les dossiers les plus anciens ont fait l'objet d'une relance administrative afin de trouver une solution. Certaines relances datent d'octobre 2018 mais n'ont débouché sur aucune évolution à ce jour. C'est pourquoi pour les courriers/dossiers les plus anciens qui ne se solutionneraient pas rapidement, la suite logique sera la transmission du dossier au procureur de la république et cela conformément aux directives de la préfecture rappelant aux maires l'obligation qui leur est faite par l'article 19 du code de la procédure pénale d'informer le procureur de toute contravention en matière d'urbanisme.

CCAS

VISITE MARPA

Le mardi 2 mai fut l'occasion d'un moment d'échanges et de convivialité puisque Monsieur le maire, accompagné d'une partie des membres du CCAS et du conseil municipal, a rendu visite aux résidents de la MARPA. Michel PELLETIER et Manel HOURRIG, respectivement président et directrice de cet établissement étaient également présents pour discuter autour de tartes et de rafraîchissements offerts par la mairie. Ce type de visite est toujours très apprécié des résidents qui sont, pour beaucoup, attachés à la vie communale.



COMMISSION ASSAINISSEMENT

LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Initialement prévu par la loi Notre au 1er janvier 2020, le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Bresse et Saône doit avoir lieu au plus tard le 1er janvier 2026. A ce jour, la date du transfert n'a pas encore été fixée par l'exécutif de la communauté de commune Bresse et Saône (soit par anticipation, soit à la date butoir).

L'adhésion des collectivités à cette opération nécessite des axes de travail en interne comme en externe :

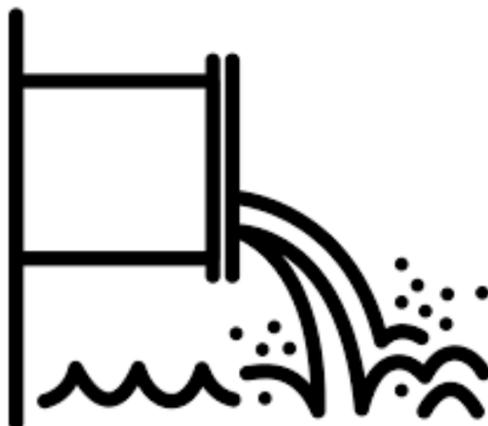
- mobilisation des élus des communes et de la communauté de communes
- concertation entre les élus des 20 communes appartenant à l'intercommunalité
- mise en place des aspects humains et techniques
- organisation des aspects financiers, budgétaires et juridiques

La communauté de communes a fait appel à deux cabinets afin de mieux comprendre les caractéristiques des installations de chaque commune (stations d'épuration, lagunes et canalisations d'assainissement, etc.), les modes de gestion (régie directe, délégation, etc.), les tarifs, les équilibres financiers et budgétaires, les contrats d'exploitation en cours, etc. Le cabinet KPMG a été choisi afin d'établir un état des lieux financier et budgétaire pour chaque commune tandis que le cabinet Réalités Environnement doit rédiger des documents concernant les installations et réseaux existants et à construire.

Ce transfert de compétence amène à des questionnements. En effet, nous avons choisi depuis 2010 d'appliquer une politique tarifaire qui nous a permis de construire une nouvelle station d'épuration en 2015 (2 171 483 € dont 1 123 240 € de subventions) et de procéder depuis 2017 à la rénovation du réseau d'assainissement (1 210 174 € dont 670 078 € de subventions).

Dès aujourd'hui, les élus de l'intercommunalité doivent préparer ce transfert et décider, entre autres, de mettre en place une politique tarifaire cohérente sur tout le territoire et suffisante pour entretenir le patrimoine existant et remplacer celui-ci lorsqu'il sera en fin de vie.

Les élus de Manziat tacheront de défendre au mieux les intérêts de la commune mais aussi l'intérêt général au cours des prochains mois.



COMMISSION VOIRIE

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE SUD DU VILLAGE

Les travaux d'aménagement de l'entrée sud du village qui ont démarré début mars 2023 arrivent à leur fin que ce soit pour la partie souterraine (réseaux humides) que pour la partie visible (trottoirs, bordures, ...).

Pour mémoire, le périmètre d'intervention s'étend du carrefour chemin des Carrons/Entrée ZA de Lavy jusqu'au centre du village au niveau de l'arrêt de bus existant soit 700 ml.

Les travaux, découpés en plusieurs tranches, se sont déroulés sans problème majeur et en parfaite coordination avec les riverains qui, pour un nombre important, ont bénéficié de la présence de l'entreprise et des prix du marché pour réaménager leurs entrées.

Le budget prévisionnel issu de l'appel d'offre a été respecté.

Concernant la bande de roulement, à la charge du département, nous sommes dans l'attente d'une date d'intervention.

Coût total de l'opération 905 950.00 € HT , soit en détails :

-Enfouissement des réseaux secs + installation éclairage leds : 125 339.00 € HT

-Etude de faisabilité Agence 01: 2 700.00 € HT

-Passage caméra réseaux humides : 17 200.00 € HT

-Maitrise œuvre bureau étude VDI : 38 800.00 € HT

-Frais de marché public : 867.00 € HT

-Travaux réseaux humides + cheminement doux : 721 044.00 € HT

Les subventions attendues :

- de l'état au titre des amendes de police : 80 000.00 €

- de la région **AU**vergne **Rh**ône **Al**pes : 80 000.00 €

Les travaux se finiront à l'automne avec la finition des espaces verts & plantations.



ZOOM SUR LES PROS

LE COMPTOIR D'ANGELE

Votre nouveau bar/restaurant à partir du mercredi 25 juillet (ex Manziaty)

Côté BAR :

- α du mardi au vendredi de 8h à 19h
- α samedi à partir de 18h
- α dimanche de 8h à 13h

Côté RESTAURANT :

α tous les midis du mardi au vendredi :

menu du jour « cuisine du marché » à 16,50 €
entrée/plat/dessert/café

α le soir :

restauration possible sur réservation, privatisation possible

α tous les jours (sauf le lundi)

plats à emporter selon disponibilité en vitrine ou sur réservation

α 1 vendredi soir sur 2 :

soirée à thème (exemple « années 80 ») avec musique et repas sur réservation.

Annnonce via les réseaux sociaux et affichage local

α tous les samedis soir à partir de 18h :

soirée « apéro » avec planches apéritives, pizzas et frites à picorer entre amis ou en famille

α dimanche :

restauration uniquement sur réservation pour des groupes
(repas association, famille, etc...), privatisation possible

1ERE SOIREE A THEME

le vendredi 28 juillet à partir de 19h

Menu à 20 € :

- α salade verte, maïs, tomates, toast bleu de Bresse
- α bréchet de poulet en persillade, gratin dauphinois
- α framboisier, café

Angèle et son mari vous attendent nombreux pour l'ouverture et la soirée « Bienvenue » !



Coordonnées téléphoniques

- α 03 85 36 92 19
- α 06 67 78 13 68

GERALDINE VAISSAUD

Peinture, décoration

Après 11 ans d'expérience dans la grande distribution puis diverses « petits boulots », Géraldine a décidé de « remettre le pinceau dans le seau » et de mettre en pratique son CAP « peintre en lettres » obtenu il y a longtemps. Un patron lui a fait confiance et lui a proposé cette reconversion professionnelle. Après plus de 3 ans à apprendre à ses côtés, Géraldine a décidé de créer son entreprise le 2 mai 2023.

Géraldine VAISSAUD aime mettre des couleurs dans la vie des gens, c'est pourquoi elle vous propose ses services et ses conseils en termes de peinture et de décoration : préparation des murs, plâtrerie, détapissage, tapissage, etc.

N'hésitez-donc pas à la contacter !

☎ 06 65 32 00 47 ✉ vaissaud.geraldine@orange.fr

Sa page Facebook « Géraldine Vaissaud Peintre en bâtiment » vous permettra également de visualiser quelques unes de ses réalisations.



CYRIL DARBON

DC MULTI SERVICES

Cyril DARBON vous propose ses services pour des petits travaux de bricolage et de jardinage. Voici quelques exemples : montage de meubles, tonte de pelouse, entretien des espaces verts, pose de moustiquaire, taille de haie, etc.

Ses talents de bricoleur sont nombreux donc n'hésitez- pas à le contacter et il vous confirmera si votre demande est dans ses cordes !

☎ 06 65 65 15 72

✉ darboncyril05@gmail.com

Facebook : DC multi-services

Activité complémentaire,
statut auto-entrepreneur



ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

RESTAURANT SCOLAIRE



ACTIVITE

Le restaurant scolaire est géré par une association de parents d'élèves bénévoles et a pour but d'assurer le déjeuner et la surveillance du temps d'interclasse de la pause méridienne des élèves des écoles privée et publique de Manziat. Les enfants sont sous la responsabilité de l'association pendant le repas et durant le temps de garde de 11h45 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi. Il emploie 5 personnes afin d'assurer le service et la surveillance des enfants. Les repas sont concoctés sur place par Delphine, cuisinière employée par notre sous-traitant Sud Est Restauration. Elle propose à partir de produits frais et locaux dans la mesure du possible, des menus variés en fonction des saisons, des fêtes ou même des repas à thème (USA, Créole...). A noter qu'un repas végétarien est servi chaque semaine et que certains produits cuisinés ou servis sont issus de l'agriculture biologique.

CONTACTS

📧 planning.cantinemt@gmail.com

📍 12 rue des Grands Cours à MANZIAT

Président : Emilien TATON

MANIFESTATIONS

Vente de croziflette à emporter le 9 décembre 2023 et d'autres manifestations à venir !



OGEC ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH

L'OGEC est l'« Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique ». Il s'agit du conseil d'administration de l'école Saint Joseph qui intervient, pour l'essentiel, dans les domaines suivants : gestion financière, gestion des bâtiments, gestion humaine, gestion des salariés non enseignants et de leurs contrats.

Cette association est composée d'une dizaine de membres bénévoles et très actifs qui entretiennent et dirigent l'école privée. L'engagement et la compétence des bénévoles sont indispensables à son bon fonctionnement. L'OGEC organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire dont la fête de l'école au mois de juin.

CONTACTS ET COORDONNEES :

Président : Barthélémy BOUCHOUX E-mail : ogec.esjm@gmail.com Tél. : 06 14 83 09 14

Site internet : www.ecole-privee-manziat.fr Facebook : <https://www.facebook.com/ecolesaintjosephmanziat/>

MANIFESTATIONS : Loto – Vente de tartiflette – Fête de l'école



AAPPMA / LE GOUJON DE LA LOEZE

Un début d'année riche en événements

Un printemps excellent au travers de nos manifestations habituelles qui ont enregistré un très bon succès. Un record d'inscriptions lors du concours truites du début mars à Chassagne, une journée de pêche à la truite à Feillens qui affiche un bon résultat et surtout une excellente participation de nos sociétaires le samedi 20 mai à la journée qui leur est réservée, nous indiquent un bon engagement de nos pêcheurs et un soutien bien appréciable auprès de notre association. On citera également un magnifique travail de notre équipe de l'AAPPMA lors des journées de l'environnement initiées par notre communauté de communes Bresse et Saône. 450 écoliers de notre canton ont pu découvrir et appréhender les différentes inquiétudes qui touchent nos milieux naturels au travers des différentes expositions présentées à la salle communale de Replonges les 15 et 16 juin 2023. Notre « atelier pêche » a été remarqué et apprécié par la plupart de ces jeunes participants. La pêche continue durant l'été, notre prochain rendez-vous majeur de l'année est fixé au samedi 21 octobre 2023 avec notre traditionnel concours carnassiers.

Aussi, notre association lance à nouveau un appel aux candidats bénévoles pour venir renforcer notre équipe. Des forces vives sont bien sûr nécessaires pour que fonctionne notre AAPPMA, le monde aquatique et de l'environnement en a bien besoin lui aussi. Contactez nous sur legoujondelaloeze@gmail.com



UNION MUSICALE DE MANZIAT

ACTIVITES

Enseignement de la musique (dès l'âge de 4 ans) : éveil musical + formation musicale

Apprentissage/Pratique d'un instrument avec découverte du parc instrumental la 1ère année

Chant : ouvert à tous les enfants, activité gratuite

Participation aux cérémonies officielles de notre commune et aux défilés, aubades, cavalcades des environs

Partage de moments de convivialité toutes générations confondues

CONTACTS

Facebook : UM.Manziat Mail : ummanziat@gmail.com Com. technique : Delphine Mariller
06.77.17.42.39

Présidents : Amandine Michel : 06.59.78.24.11 et Kévin Vayer : 06.75.09.91.35

MANIFESTATIONS

- Bal du boudin : samedi 23 septembre 2023

- Concert annuel : février 2024

- Fête du boudin : dimanche 1er octobre 2023

- Concert juniors : avril 2024

- Concours de belote : janvier 2024

- Matinale musicale : juin 2024

NOTRE GROUPE JUNIOR

Ensemble d'une trentaine de jeunes musiciens de 13 à 27 ans. Répétitions tous les samedis matin de 11h à 12h30 pour préparer le concert annuel. Manifestations : animation de la vente de tartiflette du Sou des Ecoles de Chevroux, Carnaval du Sou des Ecoles de Manziat et diverses sorties. Le groupe junior gère l'orchestre des Petits Juniors, composé des jeunes musiciens qui débutent la pratique instrumentale.



SOU DES ECOLES

L'année scolaire se termine, le Sou des Écoles prend congé après une année bien remplie avec pas moins de 8 manifestations au compteur, de la joie, des rires et du bonheur partagés.

Toujours en quête d'innovations pour partager des moments de convivialité et créer des échanges entre les élèves, l'école, les familles et le corps enseignant ; cette année nous avons coorganisé le carnaval avec les membres de l'Apel de l'école St Joseph. Le défilé a été suivi d'une animation musicale avec les juniors de l'Union Musicale, sous le préau de l'école privée et a rencontré un franc succès malgré une météo capricieuse.

Les membres du Sou des Ecoles remercient toutes les personnes qui participent, de près ou de loin, au bon déroulement de ses manifestations.

Nous tenons à rappeler que les bénéfiques financent les sorties et voyages scolaires, sorties USEP, cadeaux de Noël de l'école, dictionnaires des CE2, ainsi que du matériel pédagogique.

Le Sou des Ecoles a également en charge la responsabilité de la garderie périscolaire, avec un accueil de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Ce temps périscolaire est encadré par 2 salariées.

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe de bénévoles à la rentrée ou pour avoir des informations : soudesecolesmanziat@gmail.com

Bel été à tous, nous vous donnons rendez-vous en septembre !

TENNIS CLUB DE MANZIAT

Cette année (sept. 2022 à sept 2023), le TC Manziat a une nouvelle fois stabilisé ses effectifs à 45. 9 jeunes et 18 adultes sont inscrits aux cours hebdomadaires toujours dispensés par le même professeur qui continue à faire l'unanimité auprès des jeunes et des moins jeunes. 2 équipes ont participé aux championnats de l'Ain avec des résultats très acceptables. Des jeunes ont pu intégrer les équipes du club.

Le tournoi Open a débuté fin juin, sous les meilleurs auspices, 82 participants dont 16 femmes. Il se déroule jusqu'au 16 juillet les soirs à partir de 18h et les week-ends. Les matches sont de qualité dans un esprit amical et convivial : avis aux spectateurs, d'autant que la bière pression est, elle aussi de qualité !

Cette année, c'est le club qui organisera le **tournoi de pétanque le dimanche 30 juillet** (14h) dans le cadre de la fête patronale. Ce tournoi se déroulera sur invitation (contact S. Gonod et C. Lacroix).

Pour les inscriptions 2023/2024, le club organisera 2 permanences au Tennis Club le vendredi 25/8 de 18 à 20h et le samedi 26/8 de 10 à 12h.

Contact :

Stéphane Gonod 06 84 23 69 19

Christian Lacroix 03 85 30 14 17



Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2023

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18 / BERNARD Stéphanie a donné pouvoir à CHAMBARD Nathalie et GIBOT Alain à CATHERIN Christian

➤ **Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

M. le maire tient à remercier tous les membres du conseil municipal qui ont pu se rendre disponible à l'occasion de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (cf. Manziat Infos n°56)

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (cf. Manziat Infos n°56)

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (cf. Manziat Infos n°56)

4/ VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 (cf. Manziat Infos n°56)

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL (cf. Manziat Infos n°56)

6/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL (cf. Manziat Infos n°56)

7/ AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL (cf. Manziat Infos n°56)

8/ VOTE DES TAUX DE TAXES 2023

M. le maire rappelle au conseil que lors de sa séance du 27 avril 2021, les conseillers municipaux ont décidé de modifier les taux comme suit (pour rappel, compte tenu de la compensation de la taxe d'habitation, il est délibéré sur la base d'un cumul du taux communal et départemental pour la taxe foncière des propriétés bâties. Pour la taxe foncière non bâtie, il n'y a pas de compensation.). A compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est rétabli pour les communes, il convient donc de délibérer également sur ce taux tel qu'il suit :

- 27,43% pour la taxe foncière des propriétés bâties
- 53.78 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.
- 12.29% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les taux de taxes tels qu'ils suivent :

- 27,43% pour la taxe foncière des propriétés bâties
- 53.78 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties
- 12.29% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

9/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2023 (cf. Manziat Infos n°56)

10/ DEMANDES DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

M. le maire explique au conseil que le fonds vert est un dispositif de subvention qui peut être demandé pour l'éclairage public. Après échanges avec les services de la préfecture, c'est au SIEA de déposer les dossiers de demande de subvention pour les différentes communes. Manziat avait déjà fait faire une étude sur différents points qui permettraient de diminuer la consommation et peut donc bénéficier de ce dispositif d'aide car elle remplit les critères d'éligibilité : Plusieurs secteurs ont été ciblés

-La dépose au rond-point de 5 poteaux et le réglage des horloges de 23h à 6h00 : Avec un reste à charge de 3 900.00 € (éligible au FCTVA pour 639.76 €)

-Modernisation de 38 points lumineux entrée nord pour un montant de 35 400.00 € et un reste à charge pour la commune de 15 684.98 €

-Modernisation de 27 points lumineux et 2 commandes aériennes (Buranges Cropettet) pour un montant de 48 900 € et un reste à charge pour la commune de 25 506.44 €

-Modernisation de 47 points lumineux et 1 platine de commandes (Centre Bourg) pour un montant de 64 500.00 € et un reste à charge pour la commune de 36 237.42 €

-Modernisation de 11 points lumineux aériens et 1 point lumineux souterrain (ZA LAVY) pour un montant de 14 300.00 €. A noter que ce poste devrait être pris en charge par la Communauté de Communes Bresse et Saône, mais qu'il est nécessaire que ce soit la commune qui autorise le SIEA à déposer le dossier de demande de subvention.

Soit un total de 152 700.00 € et un reste à charge pour la commune de 80 689.08 €.

Ce projet pourrait également bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre de la DETR ainsi que du Département de l'Ain au titre de la transition écologique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le maire :

-à mandater le SIEA pour déposer les dossiers de demandes de subventions au titre du fonds vert, auprès des services de l'Etat.

-à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR ainsi que du Département de l'Ain au titre de la transition écologique et à signer tous documents nécessaires

11/ DEMANDE DE SUBVENTIONS RESEAUX ASSAINISSEMENT SECTEURS D5 ET D9

M. le maire informe le conseil que la commune continue sa démarche de réhabilitation de son réseau d'eaux usées. Comme les précédents chantiers, il reste des secteurs programmables car définis comme des priorités aux termes de la convention tripartite signée entre le Directeur de l'Agence de l'Eau, le Préfet et le Maire de Manziat le 20 décembre 2013. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides auprès du conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau. Un marché a été lancé et l'entreprise POLEN a été désignée comme attributaire de ce marché, dans lequel il était précisé que les opérations de réhabilitation seraient réalisées selon les principes de la charte de la qualité nationale des réseaux d'assainissement. Ces secteurs sont :

ASSAINISSEMENT - SECTEUR D 5 - RUE DE LA RESISTANCE - 236 ml en DN 500

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 74 530.00 € H.T. Somme prévisionnelle pour rémunération techniciens, révision prix, conduite opération, imprévus divers : 7 470.00 € H.T.	Département (15%) : 12 300.00 HT € Agence de l'eau(15%) : 12 300.00 HT € Autofinancement : 57 400.00 € HT €
TOTAL : 82 000.00 € H.T.	TOTAL : 82 000.00 € H.T.

ASSAINISSEMENT - SECTEUR D 9 - RUE DES GARINES - 305 ml en DN 300

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 74 530.00 € H.T. Somme prévisionnelle pour rémunération techniciens, révision prix, conduite opération, imprévus divers : 7 470.00 € H.T.	Département (15%) : 12 300.00 HT € Agence de l'eau(15%) : 12 300.00 HT € Autofinancement : 57 400.00 € HT €
TOTAL : 82 000.00 H.T.	TOTAL : 82 000.00 H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

- valide les opérations ainsi que leurs montants hors taxes
- autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter les aides du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau
- autorise le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs D5 et D9, à percevoir les aides attribuées par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune et à les lui reverser,
- autorise M. le maire à demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

12/ BAIL ANTENNE BOUYGUES

M. le maire rappelle au conseil que lors des précédents conseils il leur a présenté un projet d'installation d'antenne relais par Bouygues. Le choix, après avis du conseil municipal s'est porté sur la Zone de Lavy. Cette antenne permettre aux habitants de Manziat de bénéficier d'une couverture réseau plus importante.

Pour cette installation, la signature d'un bail est nécessaire avec Bouygues. M. le maire donne lecture du projet de bail qui sera consenti moyennant un loyer annuel de 5 000.00 € avec une indexation annuelle de 2%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le maire à signer un bail avec Bouygues pour une installation d'une antenne sur la zone de Lavy, moyennant un loyer annuel de 5 000.00 €, et une indexation annuelle de 2%.

DIVERS

-Dédite du bar le Manziaty : la commune a reçu une déduite pour le bail du Restaurant le Manziaty à effet au 01 juillet 2023. A ce jour il n'y a pas de repreneur en vue. La question du rachat du matériel (chaises...) est à l'étude, ainsi que de la licence IV attachée au fonds de commerce

-Région : Le 13 mars, M. Tirrault est venue présenter aux maires des communes du secteur les arbitrages rendus par la Région pour l'octroi des subventions dans le cadre du contrat ambition région. M. le maire remercie M. Tirrault, conseillère régionale et la Région Auvergne Rhône Alpes pour son soutien sur les différents projets d'investissements. Concernant le projet de la RD 933, une somme de 80 000.00 € devrait être octroyée à la commune.

CCBS

-Commission petite enfance (Estelle) - 28 février 2023 : C'était une réunion des deux commissions petite enfance et solidarité. **Portage des repas** : les territoires sud et nord de la CCBS ont le même nombre de portages de repas. **Tickets transports** : très peu utilisés il serait intéressant de faire un recensement des personnes qui dépassent légèrement le plafond, la commission propose que ce soit les CCAS des communes qui s'en chargent. La commune de Manziat a déjà distribué des flyers mais une information sera remise dans un manziat infos. E. FAYARD explique qu'elle fait également partie du **COPIL pour la Convention territoriale de Gestion et Grandir en milieu rural** signée par les CAF et les MSA le 27/03/2023 : cabinet de conseil effectuera un diagnostic en septembre pour recenser toutes les structures existantes dans les communes afin d'adapter les infrastructures aux besoins. Pour cela une enquête sera adressée aux communes (coût du diagnostic 17 000 €).

- Office de tourisme : Assemblée générale le 7/03/2023 (N. CHAMBARD / C. CHARVET) : l'avenir est positif, le tourisme connaît une hausse, le bilan se situe à l'échelle de celui d'avant COVID. Une randonnée prévue le 21 octobre à Manziat

SCOT : 2 réunions se sont déroulées pour le budget (environ 100 000.00 €). Le SCOT doit vérifier sa concordance avec le PLUI.

SIEA : Assemblée Générale SIEA le 18/03/2023 (M. le maire / A. COULON) : le budget du SIEA a été voté. Le SIEA compte une centaine d'employés

SAONE VEYLE ReEYSSOUZE : Le vote du budget a eu lieu. Une réflexion sur le prix de l'eau (notamment uniformisation) est à engager si le syndicat veut continuer les travaux.

ASSEMBLEES GENERALES :

-Donneurs de sang - 11/02/2023 (N. CHAMBARD) : un nouveau président Didier Greffet a été élu à la place de Colette Benoit. En 2022 4 collectes 180 donneurs par rapport à 2021 3 collectes et 149 donneurs - 9% de manziatys. L'association se propose de faire des interventions dans les écoles pour motiver les enfants pour l'avenir. L'Ain compte 64 amicales de donneurs de sang. Une randonnée est prévue le 1^{er} week-end de septembre. Une remise de diplômes pour les donneurs de sang a également été faite.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission finances :

-Commission finances 27/03/2023 - étude du budget

Commission assainissement environnement :

-Transfert de compétences assainissement (13/02/2023) - M. le maire, L. VOISIN et la directrice générale des services ont rencontré le cabinet KPMG chargé de l'étude du transfert de compétences assainissement. Une visite technique de la STEP a été faite le lendemain en présence de L. VOISIN et d'un technique du cabinet

-Réunion avec les agriculteurs 21/02/2023 (L. VOISIN) - Suite aux plantations de haies par la commune, M. le maire a suggéré que M. Marin de Mission Haies Ain rencontre les agriculteurs de la commune afin de leur exposer les différentes possibilités qui leurs sont ouvertes pour développer les haies bocagères sur leurs exploitations.

-½ journée nettoyage 25/03/2023 : M. le maire et L. VOISIN remercie la trentaine de personnes qui a répondu présent pour cette matinée nettoyage. De nombreux sacs ont été ramenés par les participants.

-Plantations haies - 08/02/2023 - M. le maire et L. VOISIN remercient la MFR de Bagé le Chatel pour leur participation à cette journée, ainsi que tous les conseillers, bénévoles présents ce jour-là.

-SAUR : un rendez-vous est prévu avec la SAUR, à la demande de M. le maire, ce lundi 3 avril pour évoquer le sujet de la réutilisation des eaux sortantes de la STEP et le solaire pour permettre des économies d'énergies à la STEP.

Commission Bâtiments :

-Commission bâtiment (30 janvier 2023) : exposé des différents projets pour l'année 2023 afin de permettre l'élaboration du budget

-Cimetière : Les agents techniques ont enlevé les 2 tombes abandonnées, comme le conseil municipal l'avait validé. Julien Roland viendra la semaine prochaine pour finaliser l'opération

-Réunion EPTB 23 mars 2023 : D. CATHERIN s'est rendu à Francheliens pour la présentation du programme d'action 2023-2024

Commission urbanisme :

-D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

-D. CATHERIN tient à remercier les membres de la commission urbanisme pour leur participation aux différents rendez-vous fixés en dehors des commissions avec les administrés.

Commission Vie scolaire - associations - bibliothèque :

-CCAS : deux réunions ont eu lieu concernant l'organisation du repas des aînés (23/03/2023) : 159 personnes sont attendus. Les associations

chargées du service sont la Jeanne d'Arc, l'Ecole privée, l'amicale des pompiers et l'amicale des boules. Merci à elles. M. le maire tient à remercier particulièrement N. CHAMBARD pour sa disponibilité et l'organisation de ce repas ; et le vote du budget (28/03/2023)

M. le maire, N. CHAMBARD, A. REVEL et JM. BENOIT ont rendu visite à Mme Berry à l'occasion de ses 100 ans

-MARPA : les bancs ont été posés par les agents techniques

-Cours informatiques : La session s'est terminée ce jour. Un grand merci aux bénévoles pour leur investissement. Il faudra prévoir une réunion d'information et un article dans le manziat infos pour les prochaines sessions.

-Ecole publique : L'ensemble du personnel enseignant et des ATSEM avait décidé de participer à la grève de ce jeudi. La commune a mis en place le service minimum, les agents administratifs se sont relayés ainsi que M. BENOIT conseillère municipale pour s'occuper des 15 enfants présents. M. le maire les remercie.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

–Commission du 01 février 2023 : CR envoyé

–Réunion fleurissement – 09/03/2023 : M. le maire a organisé une réunion avec les bénévoles du fleurissement pour l'organisation de la saison à venir. A l'issue de cette réunion 7 bénévoles sont allées à Polliat voir les serres fleuries et mettre en place de nouvelles plantations moins énergivores en eau.

Il a été décidé de mettre notamment quelques vivaces, et d'agrandir la partie fleurs vers le monument De Lattre. Les bénévoles interviendront pour leurs opérations de nettoyage et plantations tous les 1ers jeudis de chaque mois.

–Travaux RD 933 : les travaux avancent dans les temps. Le principe est de faire d'abord l'intégralité d'un côté et ensuite de basculer sur l'autre.

Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2023

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18 / CATHERIN Michel a donné pouvoir à LARDET Denis

➤ **Procès-verbal de la séance du 28 mars 2023** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, M. le maire tient à remercier la Directrice Générale des Services pour son implication et sa présence malgré les soucis de santé qui l'ont touché en ce début d'année et notamment à l'occasion de l'élaboration du budget.

1 / Décision Modificative n°1

M. le maire expose au conseil que la préfecture a notifié le montant du FCTVA pour l'année 2021 se répartissant en investissement pour 99 977.29 € et en fonctionnement pour 11 129.27 €. Il y a donc lieu de revoir les prévisions budgétaires et répartir le montant annoncé ainsi qu'il suit :

DECISION MODIFICATIVE 1/2023					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6411	Personnel titulaire	6 000,00 €	744	FCVTA	11 000,00 €
6413	personnel non titulaire	5 000,00 €			
TOTAL		11 000,00 €	TOTAL		11 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2116/134	cimetière	5 000,00 €	10222	FCVTA	99 000,00 €
2158/92	matériel	5 000,00 €			
2183/184	informatique	7 000,00 €			
2315	RD 933	62 000,00 €			
21318/93	Bâtiments	10 000,00 €			
2151/20212	voies	10 000,00 €			
TOTAL		99 000,00 €	TOTAL		99 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°1 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

2 / Ressources Humaines : Ratios

M. le Maire donne lecture de la disposition prévue à l'article L522-27 du code général de la fonction publique ; celui-ci prévoit que « *Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadres d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.*

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.».

L'assemblée délibérante possède une marge de manœuvre dans la fixation, au sein de la collectivité, du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. La légalité d'un avancement de grade est conditionnée par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Il précise que si l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être

confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;

–la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun. M. le maire précise, en outre, que les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et qu'en sa qualité de maire, il reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement. Il propose donc de fixer à 100% au plus de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

Sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du comité technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le maire de fixer le taux de promotion des avancements de grade à 100% au plus de l'effectif des fonctionnaires promouvables, taux reconduit tacitement d'année en année sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du comité technique.

DIVERS

–**Rencontre SEM LEA** – 30/03 (adjoints) : Le 30 mars, M. le maire et ses adjoints ont rencontré M. Berthet directeur de cette société d'économie mixte, filiale du SIEA, qui a pour objectif de mutualiser les moyens, les expertises et les financements au service de la transition écologique et énergétique. La commune souhaite engager une réflexion sur la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques. A noter que le PCAET a acté un certain nombre de choses au niveau intercommunal pour permettre aux communes de respecter les obligations qui leur incombent en matière d'énergies renouvelables. Il faut donc faire une étude afin de voir vers quelle solution se tourner dont le coût avoisine les 6000/7000 €. Ce dossier sera suivi par D. Catherin et A. Coulon

–**Représentation parcellaire cadastrale unique** – M. le maire informe le conseil que la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), nouveau plan cadastral coproduit par la Direction Générale des Finances Publiques et l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, a pour objectif d'offrir une continuité géographique sur l'ensemble du territoire en conformité avec la réalité du terrain, sans aucun impact sur les bases de la fiscalité directe locale.

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2018, les travaux de représentation parcellaire cadastrale unique, qui consistent à adapter la géométrie des plans cadastraux existants, ont été lancés sur le département de l'Ain et son désormais en voie d'achèvement.

Les résultats de ces travaux doivent obligatoirement être portés à la connaissance des propriétaires fonciers avant leur entrée en vigueur, les communes intervenant dans le processus d'information.

La mise en consultation pour la commune de ce nouveau plan débutera le 28 mai 2023, pour une durée d'un mois. A partir de cette date, les propriétaires auront la possibilité de formuler des observations sur la représentation de leur(s) parcelle(s) auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers de Bourg-en-Bresse. La consultation sera possible en ligne ou directement sur place à Bourg en Bresse où un poste informatique sera mis à disposition.

ASSEMBLEES GENERALES

-AGENCE 01 - 31/03 - Montracol (D. Catherin) : L'agence fêtera ses 10 ans l'année prochaine. A noter l'importance de la DECI (défense incendie)
- Autre objectif donné : Référencer tous les ouvrages d'art sur la voirie (ponts, buses, murs de soutènements) et faire l'état des lieux.
-AMVP - 20/04 - (M. le Maire) : Bilan correct

CCBS

-Commission randonnées 25/04 - (N. Chambard) : Chaque commune doit entretenir ses chemins de randonnées au moyen de piquets et étiquettes fournis par la CCBS. Une amélioration à venir, le numéro de la randonnée sera noté sur les panneaux avec le cercle vert.

OFFICE DE TOURISME

-Exposition peinture du loisir club - 01/04 (N. Chambard) : Des travaux de peinture et de scrapbooking du loisir club ont été exposés.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission assainissement environnement :

-Récupération des eaux usées : Le 3 avril, M. le maire, D. Catherin, M. Catherin et la Directrice des Services ont rencontré la SAUR afin de faire un point sur la possibilité de récupération des eaux de la STEP pour l'arrosage. Actuellement il n'est pas autorisé d'arroser avec l'eau d'une STEP sans un traitement supplémentaire aux ultraviolets. Avant toutes choses, il est nécessaire de faire une étude (coût 40 000.00 €) pour affiner le traitement auquel il faut rajouter le matériel de traitement (environ 30 000.00 € pour seulement 9m3 d'eau traitée) ce qui revient trop cher pour l'utilisation faite par la commune. Une autre solution pourrait peut-être s'étudier avec l'ASIA qui regroupe l'arrosage collectif des agriculteurs. Mais dans cette solution il faudrait également prévoir la construction d'une réserve permettant de conserver l'eau ce qui rajoute encore un coût supplémentaire. Au jour d'aujourd'hui, au vu de nos volumes sortants de la STEP, le projet ne semble pas viable.

-Travaux MFR prévus se feront en octobre

-Journée nettoyage de la commune : des participants et des sacs poubelles bien remplis au retour du nettoyage.

Commission Bâtiments :

-Commission bâtiments 11/04 : le compte-rendu a été envoyé aux conseillers

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission PLUI : Suite à l'arrêt du projet PLUi déposé à la préfecture fin 2022, la commune a reçu fin mars/-mi-avril l'avis de la préfecture, de la CDPENAF et de la chambre d'agriculture. Les remarques faites par ces différents organismes ont été transmises au cabinet en charge de l'élaboration du PLUi par la CCBS.

Commission communication : Manziat infos à distribuer ce week-end

Commission manifestations :

-Cérémonie 8 mai : S. BERNARD note les élus qui ne pourront se rendre disponibles et donne rendez-vous aux autres à 9h pour la préparation. A noter cette année, l'association des Amis du Patrimoine qui s'installera dans le hall de la salle des fêtes pour la vente de leur livre sur la guerre 39-45

-Fête patronale : S. BERNARD doit de nouveau rencontrer le FCM. En prévision quelques manèges sur les deux journées

Commission Vie scolaire - associations - bibliothèque :

-Conseil école 30/03 : 130 élèves en baisse de 5 - classes entre 19 et 23 élèves - livret scolaire unique qui suit l'enfant du cp à la 3^{ème} - les évaluations cp/ce1 ont été faites - Une intervenante en RASED auprès des 9 élèves en difficulté - L'école se réjouit des interventions des bénévoles de la bibliothèque - Les CP sont allés à la piscine en décembre (financé par la CCBS) - Une intervention pour gestes 1^{er} secours (financé par Sou des écoles) - un caisson a été fait pour le jardinage et un échange a eu lieu avec la MARPA - permis piéton à venir (avec l'intervention du policier municipal) - l'école souhaite plus d'espace verts (projet à l'étude)

-S. Badey, agent technique de la commune va faire une intervention à l'école sur le sujet des plantations

-Portes ouvertes de l'école publique prévue le 28 avril

-Photocopies : Le nombre de copies faites à l'école augmente de manière élevée, M. le maire a convié la directrice de l'école afin de la sensibiliser sur ce sujet.

-CCAS du 12/04 (bilan repas des aînés) : N. CHAMBARD remercie les membres du CCAS ainsi que les bénévoles des associations et autres personnes présentes pour l'organisation de ce traditionnel repas

-Parcours sportif pompiers : M. le maire félicite ceux qui ont participé et ramené le prix de la qualité

Commission Voirie - Espaces Verts - Fleurissement - Agents techniques :

-AG Comité départemental de Fleurissement 15/04

-Réhabilitation RD 933 : les travaux avancent bien et le planning des travaux est respecté. A noter un souci avec les grilles d'eaux pluviales sur la voirie qui seront reprises. Normalement, une bascule devrait avoir lieu le 8 mai ce qui permettrait d'enlever les feux clignotants dans le carrefour. Un ilot central est prévu au carrefour RD 933 et route de Dommartin ce qui empêchera les poids-lourds de passer par là.

-Fleurissement : Corvée fleurissement jeudi 6 avril - M. le maire demande à ce que les jardinières soient bien préparées pour les plantations.

QUESTIONS DIVERSES

Une signalisation a été faite à Orange concernant des fils de téléphone décrochés Rue de St-Laurent-des-sables (intervention prévue sur cette fin de mois).

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18 / BENOIT Monique a donné pouvoir à BOURGEOIS Josette / VOISIN Luc, absent excusé

➤ **Procès-verbal de la séance du 25 avril 2023** le conseil municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et une abstention d'une personne absente.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. le maire tient à remercier S. BERNARD pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai, mais également les conseillers qui se sont rendus disponibles.

Il informe le conseil que C. CATHERIN, D. RATTON et lui-même ont participé au concours de Lyonnaise organisé par l'Amicale Boules de Manziat.

1 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le maire rappelle au conseil que certaines associations peuvent bénéficier d'une subvention comme il a été expliqué lors de la commission Vie

Scolaire - Associations - Bibliothèque et d'un précédent conseil. A cet effet, lors du vote du budget principal communal le 28 mars 2023, une somme a été provisionnée en vue de l'attribution de ces subventions. M. le maire présente aux conseillers municipaux, la proposition de répartition des subventions aux associations Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide la répartition des subventions telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-dessus, et autorise M. le maire à procéder à leur versement dans la limite des crédits budgétaires.

NOM ASSOCIATION	MONTANT
UNION MUSICALE	3 296.93 €
JEANNE D'ARC	2 210.18 €
FOOTBALL CLUB DE MANZIAT	4 651.42 €
AMICALE BOULES DE MANZIAT	51.78 €
TENNIS CLUB DE MANZIAT	155.34 €
RESTAURANT SCOLAIRE	10 353.42 €
SOU DES ECOLES	811.46 €
APEL	468.46 €

2/ DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT

M. le maire informe le conseil que la commune continue sa démarche de réhabilitation de son réseau d'eaux usées.

Comme les précédents chantiers, il reste des secteurs programmables car définis comme des priorités aux termes de la convention tripartite signée entre le Directeur de l'Agence de l'Eau, le Préfet et le Maire de Manziat le 20 décembre 2013. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides auprès du conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau. Un marché a été lancé et l'entreprise POLEN a été désignée comme attributaire de ce marché, dans lequel il était précisé que les opérations de réhabilitation seraient réalisées selon les principes de la charte de la qualité nationale des réseaux d'assainissement. Ces secteurs sont :

ASSAINISSEMENT D3 – SECTEUR RUE DES MILLETS

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 53 110.80 € H.T.	département (20%) : 12 200.00 € HT
. techniciens et imprévus : 7 889.20 € H.T.	agence de l'eau (20%) : 12 200.00 € HT
	autofinancement : 36 600.00 € HT
	TOTAL : 61 000.00 € H.T.
TOTAL : 61 000.00 € H.T.	

ASSAINISSEMENT D6 – SECTEUR ROUTE DES GREFFETS

DEPENSES	RECETTES
travaux : 96 453.70 € H.T.	département (20%) : 22 000.00 € HT
techniciens et imprévus : 13 546.30 € H.T.	agence de l'eau (20%) : 22 000.00 € HT
	autofinancement : 66 000.00 € HT
	TOTAL : 110 000.00 € H.T.
TOTAL : 110 000.00 € H.T.	

ASSAINISSEMENT D8 – SECTEUR RUE DE LA FRERIE

DEPENSES	RECETTES
travaux : 61 284.90 € H.T.	département (20%) : 14 000.00 € HT
techniciens et imprévus : 8 715.10 € H.T.	agence de l'eau (20%) : 14 000.00 € HT
	autofinancement : 42 000.00 € HT
	TOTAL : 70 000.00 € H.T.
TOTAL : 70 000.00 € H.T.	

ASSAINISSEMENT D13 – SECTEUR CHANTELOUP

DEPENSES	RECETTES
travaux : 89 378.40 € H.T.	département (20%) : 20 400.00 € HT
techniciens et imprévus : 12 621.60 € H.T.	agence de l'eau (20%) : 20 400.00 € HT
	autofinancement : 61 200.00 € HT
	TOTAL : 102 000.00 € H.T.
TOTAL : 102 000.00 € H.T.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

- valide les opérations ainsi que leurs montants hors taxes
- autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter les aides du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau
- autorise le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs ci-dessus, à percevoir les aides attribuées par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune et à les lui reverser,
- autorise M. le maire à demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

3/ ECHANGES DE TERRAINS

M. le maire expose au conseil que la SARL IMMOCYTE est propriétaire d'une parcelle cadastrée section C N°1898 pour 15 centiares située le long du chemin de la Taponnière.

La commune est elle propriétaire d'une parcelle cadastrée section C n°1900 pour 43 centiares située le long du chemin de la Taponnière.

A l'occasion d'une demande de division parcellaire de la propriété de la SARL IMMOCYTE, en date du 23 janvier 2020, la parcelle C 1900 se trouve divisée en 2 parcelles : C 1919 pour 10 centiares et C 1920 pour 33 centiares.

A cette occasion, la commune a souhaité régulariser une situation correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier existant. Il a été dressé le 23 janvier 2020 un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques par P. Renaud, géomètre expert.

Afin de maintenir l'axe routier existant, il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la commune et la SARL IMMOCYTE, à savoir :

–parcelle cadastrée section C 1898 d'une surface de 15 ca appartenant à la SARL IMMOCYTE,

–parcelles cadastrées C 1919 et 1920 pour une surface globale de 43 ca appartenant au domaine privé.

Il est ici précisé que l'échange aura lieu sans soulte d'aucune part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à régulariser l'acte administratif d'échange des parcelles entre la SARL IMMOCYTE (parcelle C 1898) et la commune (parcelles C 1919 et C 1920) sans soulte de part ni d'autre et signer tous documents se rapportant à cette opération.

4/ CESSION DE TERRAINS

M. le maire expose au conseil que M. Dominique BOYAT est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AH 158 pour 21 ares et 78 centiares située le long de la Route de Dommartin.

A l'occasion d'une demande de division parcellaire de la propriété de M. Dominique BOYAT, en date du 10 mai 2021, la parcelle AH 158 se trouve divisée en 3 parcelles : AH 585 pour 6 ares 26 centiares, AH 586 pour 33 centiares et AH 587 pour 15 ares 22 centiares.

A cette occasion, la commune a souhaité régulariser une situation correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier existant.

Afin de maintenir l'axe routier existant, il est nécessaire de procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AH 586 pour 33 centiares.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le maire à régulariser l'acte administratif l'acte administratif d'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AH n° 586 pour 33 centiares, et signer tous documents se rapportant à cette opération.

5/ JURYS D'ASSISES

M. le maire explique au conseil, que comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la désignation des listes préparatoires pour la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2024 définie par une commission spéciale.

Le nombre de jurés pour Manziat est 2, mais il faut tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin 2023

Les jurés doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024 et résider à titre principal dans le département de l'Ain. Les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent demander à être dispensées.

Le tirage effectué, les personnes tirées au sort seront informées personnellement par courrier.

Ce point ne donne pas lieu à vote du conseil municipal.

DIVERS

-**Bar-restaurant le Manziaty**, une annonce a été mise pour rechercher un locataire gérant

-**Prix de l'eau** : il a été constaté une augmentation du prix de l'eau sur la facture reçue en ce début de mois. Des explications ont été demandées à la SAUR. Un point sera fait au conseil dès que les éléments auront été reçus.

-**Ponts** : la commune a candidaté pour l'obtention de subventions pour le pont des Cours. Notre candidature ayant été retenue une visite aura lieu fin 2023 et fin 2025. A voir pour rajouter le pont de fer.

-**Commission des listes électorales** : il est nécessaire de renouveler la commission des listes électorales tous les ans : C. CATHERIN, M. BENOIT - S. RAFFIN sont désignés en qualité de titulaires

-**Emploi d'été** : Afin de palier à l'absence des agents techniques partant en vacances cet été, il est prévu l'embauche d'un jeune, pour aider notamment à l'arrosage. Les dates seront fixées ultérieurement.

-**Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE)** : M. le maire présente un diaporama concernant le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (dossier mené par la CCBS et le SIEA). Un recensement des parkings a été réalisé sur la commune afin d'y installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques. M. le maire informe que l'investissement de ces bornes sera à la charge des communes.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission assainissement environnement

Deux bureaux d'étude travaillent pour la CCBS : KPMG et Réalité environnement pour le transfert de la compétence assainissement. Des documents concernant la gestion de l'assainissement par la commune leur ont été adressés afin d'être étudiés. Une réunion de restitution aura lieu à la CCBS jeudi 1^{er} juin.

Commission Bâtiments

-**Transition énergétique 16/05** (Denis C) : Une réunion était organisée en présence Mme la Sous-Préfète, des représentants de la Région. Des informations ont été communiquées sur ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour et sur le potentiel futur en matière de transition énergétique (méthanisation, photovoltaïque, éolien...). B. Vernoux, maire de Replonges est intervenu afin d'expliquer comment s'organise la production d'électricité suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal. La commune a rencontré la SEM Léa pour engager une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques. Un devis est à recevoir pour lancer l'étude.

-**Eclairage du stade** : des mesures sont à revoir avec l'Entreprise SERPOL-LET afin de régulariser les non conformités.

Commission urbanisme

Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

La commune lance une opération de relance de demandes de déclaration d'achèvement des travaux non transmises,

pour les dossiers ayant été déposés il y a plus de 6 ans. Suite aux directives de la préfecture, en cas de non réponse, les dossiers seront envoyés au procureur de la République.

Commission PLUI

-**COPIL PLUI 22/05** : cette réunion avait pour objet de balayer les remarques faites par les personnes publiques associées.

-**Enquête publique** du 12 juin au 12 juillet. Les habitants du territoire de la CCBS pourront consulter les documents réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUI. Le commissaire enquêteur tiendra en mairie une permanence le 4 juillet au matin. Les derniers permis de construire ont été recensés afin d'être pris en compte dans cartographie du PLUI.

Commission manifestations

-**Réunion fête patronale** : S. BERNARD et M. le maire ont rencontré le FCM, plusieurs manèges sont attendus pour cette fête. Concernant le feu d'artifice, le budget a été réévalué pour cette année.

Commission Vie scolaire - associations - bibliothèque

-**Brioche MARPA** : 02/05 - N. CHAMBARD remercie tous ceux qui se sont rendus disponibles pour ce moment d'échange important et convivial.

-**Cross du cœur Gorrevod** : Les enfants des écoles y ont participé par le biais de l'USEP, les fonds récoltés seront reversés cette année à EDUCADEL pour l'achat de petits jeux.

-**Spectacle bibliothèque** : 10/05 - 168 personnes étaient présentes pour ce spectacle. Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque pour leur implication

-**Permis piéton école** 15/05 - C. Parvy (policier municipal) a fait passer le permis piéton aux élèves, la remise des diplômes a eu lieu en présence de D. Catherin

-**Accueil à l'école publique d'une stagiaire de la MFR de Pont de Veyle** : élève en 4^{ème} sous la tutelle des deux ATSEMS de l'école, elle effectuera son stage sur une durée de 5 semaines

Commission Voirie - Espaces Verts - Fleurissement - Agents techniques

-**Avancement RD 933** : le planning est suivi, les travaux devraient être terminés à la date prévue. Malgré les dispositions prises avec les transports scolaires, le bus continue de passer Route de Dommartin, un rappel sera fait à ce sujet.

-**PATA** : sera réalisé dans les prochaines semaines, l'entreprise Guillermin TP a été retenue pour cette année.

-**Route de Dommartin** : Une reprise de la route sera réalisée de la croix jusqu'au petit rond-point en bi-couche, le reste de la Route étant de la compétence de la CCBS.

-**Remise des prix du fleurissement** 3/06 : A. COULON se rendra à la remise des prix du fleurissement. Cette année la commune ayant concouru pour la 1^{ère} fleur ne sera pas récompensée au titre du prix des villes et villages fleuris

-**Matériel services techniques** : une nouvelle benne de 5 tonnes a été achetée.

QUESTIONS DIVERSES

E. Fayard demande s'il est possible d'acquérir un micro-ondes pour la salle des fêtes. A étudier.

INFOS MAIRIE

DIRECTION ECOLE PUBLIQUE

un retour aux sources pour les deux directeurs

Fabrice Paget, 55 ans, prendra ses fonctions de directeur à la rentrée. C'est un retour aux sources puisqu'il est originaire de Bâgé-la-Ville. Dernièrement en poste dans le Jura en tant qu'instituteur, puis conseiller pédagogique et directeur, il a choisi Manziat pour poursuivre sa carrière. Il remplace Laetitia Pichon qui effectue aussi un retour aux sources avec sa mutation sur Saint-Jean-sur-Reyssouze où elle réside. Laetitia remercie « toutes les personnes qu'elle a rencontré au cours de cette belle année passée à Manziat ».

